

H:\Logo EPEC.jpg

**ANNEXE N°1 A L’ACTE D’ENGAGEMENT RELATIVE AUX CLAUSES SOCIALES**

|  |
| --- |
| **Marché n°2024-204M**  **Travaux courants de maintenance des parquets dans les immeubles parisiens propriété de l’Etablissement Public du Musée du Louvre (EPML) : une partie du palais du Louvre, le musée Delacroix et les lots de l’EPML dans la copropriété du 180 rue de Rivioli.** |

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire

Prénom

Qualité

* Déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de l’article N° 1-10 relatif à l’action obligatoire d’insertion.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article N°1-10 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

Fait à ……………………………………. Le ……………………

Le Titulaire

(Signature et cachet)